Zones bleues

<u>Auto</u>

59110 La Madeleine France

Les habitants du périmètre de la zone bleue peuvent bénéficier d'une carte résident. Elle permet de stationner au-delà d'1h30, dans la limite de 7 jours consécutifs sur le même emplacement (en dehors des zones 30min du secteur <u>Faire une demande de carte de résident</u>

Image



f www.ville-lamadeleine.fr

